

13. Okt. 37 B

E.34.1.- MC.

Berne, le 12 octobre 1937.

N

Au Département fédéral de Justice et Police,  
Division de la Police,

B e r n e .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de vous remettre  
--- sous ce pli le rapport présenté par la première Commission de l'Assemblée au sujet du statut de la femme.

Ainsi que vous le constaterez, l'Assemblée ne s'est pas dessaisie de cette affaire. La délégation suisse a fait ce qu'elle a pu pour éliminer ce problème de l'ordre du jour des Assemblées futures. Elle a plaidé l'incompétence de la Société des Nations. Son avis n'a pas prévalu. Nous devons en prendre notre parti et, faisant belle mine à mauvais jeu, nous résigner à le voir surgir de nouveau à Genève.

La Grande-Bretagne, qui soutenait, comme nous, la thèse de l'incompétence, ne s'est pas obstinée dans la résistance. C'est même elle qui a pris l'initiative de l'"étude d'ensemble" dont il est fait état dans la résolution, probablement pour gagner du temps. Il a été, en effet, généralement admis (voir rapport, p. 4, paragraphe 15) "que la question du statut de la femme ne peut être utilement discutée plus



13.0kt.57 B

Berne, le 12 octobre 1937.

B.24.1.1. - No.

avant par la Société tant qu'une étude telle que celle qui est maintenant proposée ne sera pas achevée". Ce ne sera pas, dit-on, avant trois ans. Nous avons donc gagné quelque répit. C'est tout ce qu'on pouvait obtenir, et ce n'est pas à négliger lorsqu'on connaît avec quelle ardeur les organisations féminines internationales soutiennent leur cause à Genève.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

1 annexe.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Dep

St. Molla

13.0kt.57 B

*[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including phrases like "ainsi que vous le constaterez", "nous n'avons pas descellé de cette affaire", "ce problème de l'ordre du jour des Assemblées futures", "nous résigner à la voir surgir de nouveau à Genève", "la Grande-Bretagne, qui soutenait, comme nous, la thèse de l'incompétence, ne s'est pas opposée dans la résolution. C'est même elle qui a pris l'initiative de l'étude d'ensemble", "dont il est fait état dans la résolution, probablement pour gagner du temps. Il a été, en effet, généralement admis (voir rapport, p. 4, paragraphe 12) que la question du statut de la femme ne peut être utilement discutée plus*

Q